

vous-même et la Chambre, avec indulgence, avez permis au très honorable représentant de s'expliquer sur l'objection qu'il avait jugé à propos de soulever.

Cela fait, d'autres députés ont été entendus, et l'honorable député de Medicine-Hat a rappelé que la question avait été proposée il y a plusieurs jours, précisément le 17 novembre. On avait alors fort justement signalé que rien ne prouvait encore que la demande d'adoption du rapport du comité du drapeau prendrait beaucoup de temps. En outre, l'honorable député a terminé ses remarques en indiquant qu'il ne consentait pas aujourd'hui à faire l'unanimité pour que les travaux soient interrompus.

Le très hon. M. Diefenbaker: Cela semblait encore de la collaboration entre les deux partis.

L'hon. M. McIlraith: Le très honorable représentant qui siège à côté du sténographe officiel du hansard a l'habitude de faire entrer des remarques désobligeantes de ce genre dans le compte rendu, et qu'on me permette de dire que je ne suis pas coupable de l'insinuation. Je n'ai pas eu le plaisir—et ce serait un plaisir—de m'entretenir avec l'honorable député de Medicine-Hat à ce propos, mais quand je m'entretiens avec lui, il ne fait pas de remarque de caractère sournois.

Le très hon. M. Diefenbaker: Pas sournois? Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre!

Le très hon. M. Diefenbaker: «Sournois», c'est l'expression employée.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît! Nous pouvons assurément discuter cette proposition dans une atmosphère de calme.

Le très hon. M. Diefenbaker: Employer des termes comme «sournois». Le gouvernement d'en face...

Des voix: Asseyez-vous!

Le très hon. M. Diefenbaker: ...ce gouvernement ne devrait jamais employer cette expression après l'expérience de ces derniers jours.

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, il m'a semblé que le très honorable représentant a qualifié la question qu'il a soulevée de rappel au Règlement et, si tel est le cas, il n'a pas le droit de m'interrompre sous le prétexte de poser une question de privilège.

Le très hon. M. Diefenbaker: On voudrait que nous nous tenions tranquilles de ce côté-ci de la Chambre tandis que vous fouleriez aux pieds les prérogatives du Parlement?

L'hon. M. McIlraith: L'honorable député de Medicine-Hat, ayant indiqué qu'il ne veut pas donner son consentement, je demande

[L'hon. M. McIlraith.]

respectueusement qu'on poursuive les travaux tels qu'ils ont été prévus et indiqués le 17 novembre.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est le premier ministre qui n'a pas voulu accorder son consentement. (*Exclamations*)

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): J'invoque le Règlement...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît!

Une voix: La clôture.

M. l'Orateur: A l'ordre! J'estime avoir le droit d'entendre quelques remarques, quelques-unes seulement, de la part de l'honorable député d'Edmonton-Ouest, ancien Orateur.

L'hon. M. Lambert: Il n'y a qu'un point que j'aimerais soulever. Si la motion d'adoption, qui vraisemblablement sera proposée par l'honorable député de Humber-St. George's, est faite, et que par la suite les délibérations se prolongent au cours des jours suivants, je signale aux membres du gouvernement qu'alors, s'ils veulent faire des motions, ils en seront empêchés par leur propre prise de position à cet égard. Je le dis car, une fois le débat sur la motion amorcé, il primera tout le reste et aucune autre motion ou déclaration à l'appel des motions ne sera possible. C'est le seul point que je tenais à faire ressortir.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je faire brièvement une proposition? On ne va pas s'entendre, cela semble manifeste, sur les travaux à entreprendre aujourd'hui. Il va donc falloir, j'imagine, suivre le Règlement. Je propose, cependant, qu'au cours de la journée, ou du moins le plus tôt possible, le leader de la Chambre convoque les représentants des divers partis pour voir s'il sera possible de s'entendre un peu plus tard.

Je me demande si l'on pourrait consigner au compte rendu que le président du Conseil privé a fait un signe de tête.

Le très hon. M. Diefenbaker: Dans quel sens? Verticalement ou horizontalement?

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. WINCH—LA COUPE GREY AUX LIONS
DE VANCOUVER

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège car l'étude que j'ai faite du Règlement ce matin me porte à croire que c'est la seule façon de dire ce que je veux dire. Puis-je exprimer notre satisfaction de voir le premier ministre revenu à sa place à la Chambre des communes. Puis-je dire également combien